



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Addendum

1. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est réuni le 16 novembre 2009 sous la présidence de M^{me} Maria Nazareth Farani Azevêdo (gouvernement, Brésil). Les vice-présidents étaient M. Daniel Funes de Rioja (employeur) et M. Roy Trotman (travailleur).
2. Le groupe de travail était saisi d'une question unique, à savoir «Le Pacte mondial pour l'emploi: cohérence des politiques et coordination internationale». Un document ¹ et son addendum ² (contenant les prévisions économiques internationales les plus récentes) ont servi de base à la discussion.

Introduction et orateur principal

3. A la suite du chaleureux message de bienvenue adressé par le Directeur général, l'orateur principal, M. Celso Amorim, ministre des Relations extérieures du Brésil, prend la parole. Dans une allocution de haute portée, M. Amorim souligne que, si tous les pays ont été durement touchés par la récession, ce sont toutefois les plus pauvres qui en ont subi les effets les plus sévères. La crise a mis en évidence de graves dysfonctionnements au niveau de la gouvernance économique mondiale, prouvant qu'il faut mettre en place un nouveau système de réglementation dont la conception est une responsabilité collective. De même, la protection des membres les plus vulnérables de la société contre les répercussions néfastes de la crise est un devoir commun. L'orateur se félicite de l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi qui constitue, selon lui, une référence pour le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et en préconise l'application. L'échange de données d'expérience sur les politiques qui se révèlent efficaces pour combattre la crise est un moyen utile d'aider les gouvernements à concevoir des mesures axées sur les résultats, sachant que tous les pays disposent d'exemples intéressants qui méritent d'être partagés. Récapitulant les mesures prises par le Brésil pour faire face à la crise, l'orateur indique que l'instauration d'un socle de protection sociale, l'une des mesures recommandées dans le Pacte, a assurément eu une incidence positive qui a aidé son pays à s'orienter vers la

¹ Document GB.306/WP/SDG/1.

² Document GB.306/WP/SDG/1(Add.).

reprise. A ses yeux, il est fallacieux de partir du principe que la croissance est un préalable à la justice sociale, et la coopération Sud-Sud est un moyen qui peut efficacement faire reculer la pauvreté et remédier aux conséquences de la crise. En déclarant que les marchés financiers devraient avoir pour fonction essentielle de mettre des crédits et des ressources à la disposition de l'économie réelle, les dirigeants du G20 ont fait passer un message très important aux employeurs et aux travailleurs. La réunion des ministres du travail et de l'emploi des pays du G20 qui se tiendra en 2010 représentera une étape décisive dans le rétablissement d'un système économique et financier international qui servira les intérêts de l'économie réelle. L'orateur prie instamment l'Organisation internationale du Travail (OIT) de continuer de jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour favoriser une reprise axée sur l'emploi et une mondialisation plus équitable. Il estime que la participation de l'OIT à ce débat aux côtés des pays en développement est la garantie que le dialogue engagé tiendra compte des préoccupations des pays les plus pauvres. L'orateur déplore l'augmentation de la pauvreté rurale en Afrique subsaharienne et affirme que le développement économique et l'intégration sociale dans les pays en développement sont tributaires d'un meilleur accès aux marchés pour les produits agricoles. Il est certes important de disposer de ressources pour répondre aux besoins immédiats des pays pauvres et garantir leur sécurité alimentaire, mais il est tout aussi nécessaire de se pencher sur la question des subventions agricoles qu'octroient les pays avancés et qui aboutissent à une concurrence déloyale. A cet égard, l'orateur appelle de ses vœux la conclusion rapide du Cycle de Doha, de telle sorte que les pays pauvres puissent affronter la concurrence internationale. Quoique importante, l'aide en faveur des pays pauvres ne suffit pas pour ouvrir la voie à une mondialisation plus équitable pour tous et doit donc aller de pair avec la coopération, l'investissement, le transfert de technologies, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. Les efforts de coopération Sud-Sud encouragés par le Brésil vont dans ce sens. Instaurer une mondialisation équitable suppose une nouvelle donne démocratique qui permette de traiter les questions environnementales, sociales, économiques et financières simultanément et selon une approche intégrée tout en se gardant de céder au protectionnisme et à la discrimination, deux conséquences néfastes des périodes d'incertitude et de crise. A cet égard, il faut redoubler de vigilance en ce qui concerne le respect du principe d'égalité entre hommes et femmes et des droits des travailleurs migrants.

4. Le Directeur général remercie M. Amorim d'avoir ouvert le débat et rappelle le rôle préventif que joue l'Organisation en analysant les effets de la crise et en mettant au point rapidement des solutions adaptées. Il mentionne plusieurs réunions internationales importantes qui ont favorablement accueilli, ou entériné, le Pacte mondial pour l'emploi, notamment le Conseil économique et social des Nations Unies et le Sommet du G20 à Pittsburgh. Il souligne que plusieurs dirigeants ont estimé nécessaire de conforter la place que l'OIT occupe dans le processus d'élaboration des politiques au niveau international et reconnaît que la participation de l'Organisation aux débats du G20 a permis d'équilibrer en quelque sorte les différents éclairages sous lesquels les questions de politique générale ont été examinées. Le Directeur général rappelle que l'OIT fait partie de la famille des Nations Unies et qu'elle bénéficie très largement des synergies susceptibles de découler de l'harmonisation efficace des politiques avec celles des autres institutions spécialisées. Du fait de sa structure tripartite, l'OIT peut elle aussi se faire le porte-parole de l'économie réelle dans ce débat mondial. Etant donné que le rebond économique actuel ne se traduit pas par un redressement de l'emploi, l'OIT continue de centrer son action sur deux objectifs: faire preuve de la plus grande vigilance possible et déployer des efforts concertés pour éviter que le tissu socio-économique des pays ne se retrouve gravement affaibli. S'agissant du contexte dans lequel s'inscrit l'action des Etats, l'Agenda du travail décent peut créer un environnement plus propice à des négociations commerciales concluantes. L'OIT participe très activement aux initiatives conjointes de lutte contre la crise adoptées par les Nations Unies, lesquelles comprennent notamment l'instauration d'un socle de protection sociale et le Pacte mondial pour l'emploi. L'orateur souligne également qu'au

Sommet de Pittsburgh les dirigeants des pays du G20 ont décidé de placer les emplois de qualité au cœur de la reprise, ce qui modifie radicalement l'ordre des priorités qui président à l'établissement des politiques au niveau international et crée de nouveaux défis pour l'OIT. Au nombre de ceux-ci figurent, par exemple, la nécessité d'accroître la capacité d'analyse en vue d'acquérir davantage de connaissances sur les différentes politiques et les diverses façons dont celles-ci limitent les effets de la crise, sur l'élaboration de plans visant à mettre un terme aux mesures monétaires et budgétaires exceptionnelles et sur des stratégies de relance créatrices d'emplois, ainsi que la nécessité de fournir des avis quant aux moyens de résoudre les déséquilibres structurels qui risquent de faire obstacle à la reprise. D'après l'orateur, il est à prévoir qu'il faudra accorder une attention particulière aux moyens permettant de créer les conditions propices à une application effective du Pacte en veillant soigneusement à trouver le meilleur équilibre possible entre les contraintes inévitables et les avantages escomptés. Tout cela s'inscrira dans une démarche tripartite et supposera aussi de redoubler de vigilance à l'égard de la protection des droits des travailleurs et du respect des normes internationales du travail. Pour conclure, le Directeur général évoque les discussions qui ont eu lieu dans d'autres commissions, en particulier la Commission de l'emploi et de la politique sociale, qui a examiné les aspects opérationnels du suivi du Pacte mondial pour l'emploi. Il engage les participants à axer leurs débats sur la dimension multilatérale de la cohérence des politiques et de la coordination internationale, de façon à présenter au Conseil d'administration une vue d'ensemble des vastes questions que soulève la mise en œuvre effective du Pacte. Enfin, l'orateur souligne la pertinence que revêt la coopération Sud-Sud pour l'OIT et attend avec intérêt les travaux qui seront menés en vue de la réunion des ministres du travail des pays du G20 ainsi que l'examen des progrès réalisés vers la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2010.

Discussion

5. Le Vice-président employeur indique que le Pacte mondial pour l'emploi est le fruit d'un extraordinaire effort collectif et pragmatique. Le fait que le Brésil le considère comme un élément de référence essentiel pour l'action à mener, ainsi que l'a souligné M. Amorim dans son intervention, est une raison d'être fier du travail accompli par l'Organisation. Toute la difficulté consiste à mettre en œuvre le Pacte dans les pays et les régions en vue de réduire l'écart qui sépare la reprise économique du redressement de l'emploi. Les Etats doivent mener une action efficace pour se doter d'un cadre de bonne gouvernance propice aux forces du marché et assorti de mesures rapides, ciblées et provisoires. Le respect des principes et droits fondamentaux au travail, consacrés dans la Déclaration de 1998, est un élément tout aussi essentiel. L'OIT peut utilement contribuer à montrer la voie, alors même qu'elle agit dans le cadre de son mandat et de ses compétences. L'orateur rappelle les raisons pour lesquelles le groupe des employeurs a souscrit au Pacte mondial pour l'emploi. Celui-ci constitue un cadre favorable à des mesures concrètes au niveau national en évitant le piège des solutions toutes faites. Il défend les principes de l'économie de marché, ce qui correspond à une préoccupation centrale des employeurs et représente un facteur déterminant pour renouer avec la croissance de l'économie et de l'emploi. En outre, il associe l'emploi productif et le travail décent avec leur corollaire indispensable: les entreprises durables. En effet, la crise est l'occasion de créer des institutions permettant aux microentreprises d'acquérir une forme officielle et par là même d'offrir une plus grande protection à leurs travailleurs. Le Pacte fournit des éléments d'orientation sur la politique salariale et envisage une transition progressive vers une économie plus verte. L'orateur reconnaît le rôle fondamental de la protection sociale, qui fait fonction de filet de sécurité pour les travailleurs et leur famille en cas de dépression du marché du travail, en tenant compte des réalités au niveau national. En conclusion, l'orateur souligne l'importance du dialogue social et invite M. Amorim à transmettre ce message aux

dirigeants des pays du G20. Il formule l'espoir qu'une délégation tripartite représentera l'OIT à la prochaine réunion des ministres du travail des pays du G20.

6. Le Vice-président travailleur accueille avec satisfaction l'intervention de M. Amorim, notamment ce que celui-ci a dit au sujet de la responsabilité morale et éthique de l'OIT, du rôle joué par le Brésil en faveur du message porté par l'Organisation et enfin au sujet de la façon dont la crise a touché les plus pauvres. L'OIT est la seule institution ayant pour mission de promouvoir les droits des travailleurs et la justice sociale au niveau international, ce qui rend possible ce dialogue ouvert entre les partenaires sociaux évoqué par M. Amorim. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'orateur estime nécessaire de renforcer les engagements pris en matière d'aide et d'apporter une assistance financière et technique aux fins du développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement. Il se prononce en faveur de la coopération Sud-Sud, sur le modèle ébauché par le Brésil, en vue de permettre aux pays de rechercher de nouveaux systèmes et de faire en sorte que le Pacte mondial pour l'emploi induise des changements propres à créer des emplois décents. Enfin, l'orateur s'associe à l'appel lancé par M. Amorim en faveur de la réforme des structures de gouvernance mondiale, de l'instauration d'un socle de protection sociale, de l'application de politiques anticycliques et de l'amélioration des conditions faites aux travailleurs migrants.
7. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, s'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), estime que la participation de l'OIT aux réunions du G8 et du G20 est une occasion importante de promouvoir le rôle de l'économie réelle dans l'analyse de la crise et, partant, dans la définition de solutions visant à y remédier. Le soutien unanime dont bénéficie le Pacte fait ressortir la nécessité de disposer d'un appui financier pour le mettre en œuvre. Le groupe de travail, auquel tous les membres de l'OIT ont accès, devrait examiner les modalités d'application du Pacte mondial pour l'emploi en tenant compte des débats qui ont lieu au sein du G192 dans le cadre des Nations Unies. De l'avis du GRULAC, les engagements pris devraient se traduire par des mesures concrètes de nature à promouvoir le développement et l'insertion sociale en éliminant le protectionnisme et autres mesures économiques faussant les échanges. L'emploi et la protection sociale devraient être au cœur de toutes les stratégies de relance. Pour le GRULAC, la coopération Sud-Sud est un élément de la solution, et l'échange de bonnes pratiques entre les pays mettant en œuvre le Pacte va assurément dans la bonne direction. Enfin, l'orateur recommande que les gouvernements et les partenaires sociaux, qu'ils soient africains ou non, saisissent l'occasion qui leur est offerte de participer au Colloque sur le travail décent qui se tiendra les 1^{er} et 2 décembre au Burkina Faso.
8. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne fait observer qu'un ensemble cohérent de politiques visant à promouvoir la croissance économique et la justice sociale s'impose au niveau international, les solutions nationales étant insuffisantes. Les mesures énoncées dans le Pacte pour atténuer les effets de la crise sur le monde du travail, par exemple en ce qui concerne la protection du secteur bancaire et le soutien de la demande intérieure, sont déjà intégrées dans les politiques du gouvernement de l'Allemagne. En outre, l'Allemagne a assuré sa stabilité financière et elle est parvenue à préserver 400 000 emplois grâce à des mesures comme la réduction du temps de travail. Le gouvernement de l'Allemagne s'est lui aussi félicité de ce que le Pacte ait été entériné à Pittsburgh, car cela constitue un premier pas vers la création de la composante «emploi» du Cadre du G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée. Les activités de suivi seront définies plus précisément à la réunion des ministres du travail des pays du G20 au printemps 2010. Si ces processus aboutissent à l'établissement de normes lors de la Conférence internationale du Travail en 2011, ce sera là le signe d'un progrès véritable. Dans l'immédiat, le Conseil d'administration devra élaborer un nouveau cadre afin de donner corps au Pacte.

9. Le représentant du gouvernement de la Suède, s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et d'un certain nombre d'autres pays³, accueille avec satisfaction l'entérinement du Pacte par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ainsi que par d'autres organismes des Nations Unies, car cela permet d'associer l'action de l'OIT à l'effort commun visant à promouvoir le développement durable et à généraliser l'Agenda du travail décent et sa mise en œuvre dans le monde entier. L'orateur se félicite également de la contribution utile apportée par l'OIT aux résultats du Sommet du G20 à Pittsburgh. Il ressort de tout cela que l'OIT a gagné en notoriété et qu'elle suscite des attentes accrues. Le grand enjeu de la crise est d'éviter l'apparition d'un chômage élevé et endémique. Sur ce point, l'UE se félicite de ce que le G20 ait demandé à l'OIT d'élaborer, avec d'autres organisations, une stratégie de formation axée sur l'emploi en indiquant que le Centre international de formation de Turin (Centre de Turin) a un rôle fondamental à jouer dans ce domaine. Pour défendre le mieux possible ses valeurs, l'OIT ne peut qu'approfondir davantage ses travaux d'analyse fondés sur des données concluantes et promouvoir des moyens d'action concrets en collaborant de façon constructive avec d'autres organisations qui détiennent de précieuses connaissances et ressources complémentaires. L'UE juge donc très encourageante l'initiative prise par le Bureau de renforcer sa capacité interne afin de donner effet au Pacte mondial pour l'emploi.
10. Le représentant du gouvernement du Soudan tient à relever que la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine ainsi que le Forum arabe de l'emploi, tenu récemment à Beyrouth, ont souscrit au Pacte mondial pour l'emploi. Le budget adopté par le gouvernement du Soudan pour 2010 reflète la volonté de ce pays de soutenir le Pacte. Les secteurs visés par les mesures de création d'emplois sont notamment l'agriculture, les infrastructures et les petites industries, un groupe bancaire ayant d'ailleurs été créé pour venir en aide à ces dernières. Selon les prévisions, le taux de couverture sociale devrait passer de 38 pour cent à plus de 50 pour cent d'ici à 2010. L'orateur convient lui aussi de l'importance du dialogue entre les pays du Sud.
11. Le représentant du gouvernement de la France se félicite de ce que le Pacte ait reçu un accueil favorable et qu'il ait permis à l'OIT d'occuper une place nouvelle au sein du système de gouvernance économique mondial, qui doit être renforcé de façon à donner forme à la dimension sociale de la mondialisation. Il attire l'attention des participants sur les risques qu'il y aurait à relâcher les efforts dans le domaine de l'emploi dès que la croissance du PIB repartirait à la hausse et à se concentrer sur l'adoption de mesures exceptionnelles de lutte contre le chômage à la seule fin de revenir au statu quo. Pour la France, le Pacte est un point de départ. L'orateur recommande d'aborder avec pragmatisme la coordination entre les institutions multilatérales et salue les efforts déployés par l'OIT pour engager un dialogue avec les institutions financières internationales. Toutefois, le Bureau doit renforcer ses capacités d'analyse, d'évaluation et de prévision ainsi qu'accroître sa présence et son efficacité sur le terrain. Il est demandé au Bureau de tenir les mandants régulièrement informés sur ces questions. L'orateur estime que la prochaine réunion des ministres du travail des pays du G20 représente une étape très importante pour le Pacte et demande au Bureau d'informer les mandants sur les travaux préparatoires de telle sorte que le Conseil d'administration puisse également y contribuer en mars 2010. La cohérence des politiques est importante aux fins de la définition des objectifs à long terme et les déséquilibres mondiaux doivent être corrigés, car le progrès social est un élément essentiel de la bonne marche de l'économie.

³ Pays candidats à l'adhésion à l'UE (Croatie, Turquie et Ex-République yougoslave de Macédoine), pays candidats éventuels (Albanie, Monténégro et Serbie), Arménie, République de Moldova, Norvège et Ukraine.

12. Le représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie indique que cette large adhésion au Pacte mondial pour l'emploi, y compris par l'Union africaine, est un motif d'encouragement. Le Pacte aidera les mandants à déterminer les mesures et les moyens d'action propres à placer l'emploi, la protection sociale et l'Agenda du travail décent au cœur même de la riposte à la crise. En République-Unie de Tanzanie, les secteurs les plus touchés sont le tourisme, l'agriculture, le commerce et l'industrie, et c'est pourquoi le gouvernement a pris plusieurs mesures pour faire face à la crise dans ces branches d'activité, notamment dans le cadre du programme «l'agriculture d'abord» qui vise à optimiser les avantages potentiels de ce secteur et à en accroître la productivité. L'orateur formule l'espoir que le premier Colloque africain sur le travail décent, qui doit se tenir à Ouagadougou en décembre 2009, traitera de l'application pratique du Pacte.
13. La représentante du gouvernement de l'Italie félicite l'OIT et le Directeur général pour les réponses qu'ils apportent face à la crise, preuve que l'OIT a la capacité de fournir des analyses et des avis sur les mesures à prendre en matière d'emploi et de protection sociale à ses Membres et à la communauté internationale dans son ensemble. Il convient en particulier de se féliciter de ce que l'OIT ainsi que d'autres organisations internationales se voient charger d'apporter des contributions à la réunion des ministres du travail des pays du G20 prévue en 2010 et d'élaborer une stratégie en matière de formation. A la réunion du G8 organisée à L'Aquila à la suite des conséquences sociales de la crise, les participants ont plaidé pour le rétablissement de conditions propices à une croissance forte, durable et équilibrée, qui donne la priorité à l'économie réelle en générant une croissance riche en emplois, en réduisant les inégalités de revenus au moyen d'une rémunération accrue du travail et en reconnaissant que les pays en développement ont besoin d'une marge de manœuvre, en ce qui concerne les mesures à prendre et les ressources à mobiliser, pour développer leur propre économie.
14. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni partage l'avis de l'OIT selon lequel l'emploi et le travail décent pour tous sont des questions d'une importance fondamentale. A cet égard, le Sommet du G20 à Pittsburgh a été un franc succès et a clairement fixé le cap pour l'avenir. La déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement formulée à l'occasion de ce sommet met clairement et largement l'accent sur l'emploi, la protection sociale, la formation et les compétences dans la perspective de la reprise et compte tenu des besoins futurs qui vont se faire jour sur le marché du travail. Le gouvernement du Royaume-Uni partage le sentiment d'urgence que l'OIT ressent face à la crise, comme cela est apparu durant la Conférence de Londres sur l'emploi organisée en prévision du Sommet du G20 à Londres en avril, dont les travaux ont servi de base à la déclaration du Sommet de Pittsburgh. Au sujet des mesures prises par son gouvernement face à la crise, l'oratrice indique que le Royaume-Uni reste déterminé à contribuer à la création d'emplois et à la croissance futures au niveau national et à soutenir l'OIT dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'emploi et le travail décent pour tous.
15. La représentante du gouvernement du Panama accueille avec satisfaction le fait que la présente session soit présidée par une femme, étant donné que l'OIT défend l'idée d'une mondialisation respectueuse du principe de l'égalité entre hommes et femmes. Le gouvernement du Panama est résolu à reconnaître la contribution importante des femmes à l'économie mondiale et espère que les engagements pris au niveau international dans des enceintes telles que les réunions du G20 aboutiront à une croissance économique tirée par l'emploi. L'oratrice fait le point sur plusieurs mesures et programmes promus par le Panama pour stimuler la reprise économique et les réformes sociales, notamment l'extension du métro de Panama, des mesures d'encouragement en faveur du secteur du bâtiment, des projets de construction de logements sociaux, un programme de transfert monétaire sous conditions (dénommé *Red de Oportunidades*), des services de placement et des programmes d'éradication du travail des enfants qui mettent l'accent sur la responsabilité sociale de l'entreprise. L'oratrice conclut en indiquant que le Panama a

accordé une place centrale à l'emploi et à la protection sociale dans de nombreux projets, y compris celui relatif à l'extension du canal, ce qui dynamise le secteur privé dans le pays et à l'étranger et contribue par là même à atténuer les effets de la crise.

- 16.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis félicite l'OIT pour avoir largement contribué à attirer l'attention sur ceux qui sont le plus fragilisés par la crise, à l'occasion de sa participation au Sommet social en Italie, à la réunion des ministres de l'emploi et du travail des pays membres de l'OCDE à Paris, à la réunion du G20 consacrée à l'emploi tenue à Londres et, enfin, au Sommet du G20 à Pittsburgh. En sa qualité de président du Sommet de Pittsburgh, le Président des Etats-Unis, M. Obama, a demandé à son ministre du Travail de convoquer une réunion des ministres du travail des pays du G20 début 2010. Pour reprendre les termes de la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement du G20, le fait de «placer les emplois de qualité au cœur de la reprise» reste un objectif prioritaire des Etats-Unis, qui sont par ailleurs fermement résolus à coopérer avec la communauté internationale dans ce domaine. L'OIT est la mieux placée pour appuyer ces efforts en examinant les politiques mises en œuvre, en évaluant leur incidence et en proposant des solutions non seulement pour sortir de la crise, mais aussi pour renforcer la main-d'œuvre et l'économie à long terme.
- 17.** Le Vice-président travailleur se félicite du ferme soutien apporté par les Nations Unies au Pacte mondial pour l'emploi ainsi que des résultats du Sommet de Pittsburgh. Il se dit toutefois préoccupé par plusieurs problèmes: l'examen, prématuré à son sens, de stratégies de désengagement, le rôle accru du Fonds monétaire international (FMI) en dépit de l'insuffisance des progrès accomplis sur la question de la «conditionnalité» et l'imposition de politiques anticycliques, le problème des primes versées aux opérateurs de marché et de la rémunération des dirigeants financiers qui n'est pas résolu de façon satisfaisante, et enfin le fait que les pays développés ne parviennent pas à mobiliser une aide suffisante en faveur des pays les plus pauvres d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Faisant observer qu'il faut un financement adapté pour traduire le Pacte mondial pour l'emploi en des politiques et des actions concrètes et en des programmes par pays qui soient utiles, l'orateur préconise de nouveau la création d'un Fonds mondial pour l'emploi et souscrit au rapport du Directeur général qui indique qu'il sera nécessaire de disposer de ressources supplémentaires aux fins de la mise en œuvre des politiques anticycliques et de l'instauration d'un socle de protection sociale. Au sujet de la cohérence des politiques, il relève que les institutions de Bretton Woods ainsi que les instruments économiques et financiers continuent d'occuper une place centrale dans les ripostes à la crise, que les synergies entre les Nations Unies et les processus du G20 ne sont pas claires et que les pays pauvres ne sont pas directement représentés dans le cadre du G20. Il suggère par conséquent qu'un cadre économique et social placé sous l'égide des Nations Unies associe ces protagonistes et les partenaires sociaux. L'OIT devrait assumer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un nouveau modèle de développement fondé sur le travail décent et la justice sociale. Elle pourrait ainsi fournir aux gouvernements des avis faisant autorité sur la manière de concrétiser les objectifs du Pacte, satisfaire à la demande du G20 en mettant son expertise au service de la première réunion des ministres du travail des pays de ce groupe, participer activement au processus d'évaluation par les pairs du G20 et apporter une contribution importante à l'établissement de la «Charte Merkel». A son avis, l'OIT peut contribuer à ce processus d'évaluation par les pairs et à la réunion des ministres du travail du G20 dans les domaines suivants: déflation des salaires et contraction de la part salariale, groupes les plus touchés par la crise, garantie de revenu, politiques actives du marché du travail, emplois verts, et contribution du tripartisme et du dialogue social au processus de relance. L'orateur suggère par ailleurs que la réunion des ministres du travail des pays du G20 soit une réunion tripartite afin d'être significative.
- 18.** Le Vice-président employeur revient sur le fait que le Pacte mondial pour l'emploi est le fruit d'une véritable coopération tripartite et qu'il est entériné au plus haut niveau

institutionnel au sein de l'Organisation. Il se dit préoccupé par les paroles du Vice-président travailleur, qui a dit que l'OIT devrait aller au-delà du Pacte. Pour le groupe des employeurs, ce n'est pas dans une enceinte telle que le Conseil d'administration qu'il convient de proposer une réforme de l'architecture financière mondiale ni l'établissement d'un nouveau fonds mondial, quel qu'il soit. Cela ne relève ni du mandat ni des compétences de l'Organisation. Le Pacte a été présenté sous sa forme actuelle au monde entier et il ne s'agit pas de le modifier mais bien de le mettre en œuvre au niveau national avec l'appui du Bureau et d'autres partenaires. Les problématiques touchant aux institutions de la gouvernance mondiale, à la taxation des transactions financières ou encore à la déflation salariale peuvent faire l'objet d'analyses approfondies, mais doivent être traitées dans les limites établies par le Pacte. Les effets de la crise diffèrent d'un pays à l'autre tout comme ceux des mesures prises pour y faire face. C'est pourquoi il faut tenir compte de la situation de chaque pays lors de la conception de politiques budgétaires et salariales, d'autant plus que celles-ci touchent aux liens complexes entre la croissance économique, la productivité, les tensions inflationnistes et la viabilité du financement par le déficit. De l'avis de l'orateur, dans la Déclaration de Pittsburgh, les dirigeants du G20 ont reconnu qu'il est essentiel de renforcer la dynamique du secteur privé pour soutenir la relance. Le Pacte mondial pour l'emploi est un instrument fondamental. Le Bureau a un rôle très important à jouer dans l'information et le renforcement des capacités des partenaires sociaux pour leur permettre de participer activement à la conception des politiques, ainsi que dans la sensibilisation des pays et des organismes donateurs. A cet égard, l'orateur salue la grande qualité du rapport établi par le Bureau à la demande du G20. Les questions liées au financement des entreprises durables devraient être traitées par les organisations internationales compétentes en la matière, et les gouvernements devraient éliminer les lourdeurs et formalités administratives qui entravent l'initiative privée. Au sujet des mesures proposées pour corriger les déséquilibres mondiaux, évoqués dans le document du Bureau, l'orateur estime qu'il faudrait procéder selon une approche intégrée, y compris en ce qui concerne l'investissement dans la formation professionnelle, afin d'aboutir à des emplois de qualité. L'orateur conclut en appelant à rejeter toute forme de protectionnisme.

19. Le représentant du gouvernement de l'Espagne indique que le soutien constant apporté par son pays à l'action de l'OIT apparaît clairement dans le Plan directeur de la coopération espagnole pour 2009-2012, qui reconnaît que l'Agenda du travail décent est un élément déterminant de l'éradication de la pauvreté et qui va pleinement dans le sens d'un multilatéralisme actif et efficace. L'Espagne a récemment convenu avec l'OIT des domaines prioritaires en matière de coopération technique, à savoir les migrations de main-d'œuvre, l'élargissement de la protection sociale aux travailleurs migrants, la promotion du travail décent en particulier en Amérique latine, dans la région du Maghreb et en Afrique subsaharienne, ainsi que l'application systématique des principes d'égalité entre hommes et femmes et de non-discrimination. Pour l'Espagne, le dialogue social est fondamental et le tripartisme est inhérent à tout travail de coopération. Les partenaires sociaux sont associés aux débats et aux évaluations tant politiques que stratégiques. L'orateur indique que la crise et les pertes d'emplois seront au cœur des préoccupations de la présidence espagnole de l'UE durant le premier semestre 2010. Face à la crise, l'Espagne aspire à encourager et à privilégier des mesures qui tiennent compte de la dimension humaine, des chômeurs et des plus démunis, afin de promouvoir un environnement qui accorde une plus large place aux emplois de qualité, à la cohésion sociale et à l'égalité. Cela contribuera à renforcer et à améliorer la dimension sociale européenne. Dans le cadre des relations extérieures de l'Union, tant multilatérales que bilatérales, l'Espagne va promouvoir la stratégie de l'OIT en matière de travail décent ainsi qu'un cadre global compatible avec le modèle social européen. En particulier, elle soutiendra l'élargissement du régime de sécurité sociale aux habitants des pays tiers et des accords de partenariat avec les pays méditerranéens voisins. Elle encouragera l'organisation d'une réunion ministérielle sur la sécurité sociale en prévision du Sommet Union européenne-Amérique latine et Caraïbes.

20. La représentante du gouvernement de l'Argentine remercie M. Amorim pour ses remarques et le Bureau pour le document présenté. Elle fait observer que la Déclaration des ministres du travail des pays du MERCOSUR, adoptée à Genève à la 98^e session de la Conférence (2009), ne figure pas dans le document. Elle rappelle le discours prononcé durant la Conférence par la Présidente de l'Argentine qui soulignait que les gouvernements et les partenaires sociaux doivent veiller à ce que le lien d'emploi ne soit pas rompu car il est très difficile de le rétablir. Elle explique que les programmes argentins axés sur les petites et moyennes entreprises (PME) et la promotion des coopératives se sont avérés efficaces pour créer ou sauvegarder des emplois. Elle signale que l'Argentine et le Brésil ont encouragé la participation de l'OIT au sein du G20 pour lui permettre de faire part de son expérience et de promouvoir la dimension sociale de la mondialisation, et ajoute que la principale valeur ajoutée de l'OIT réside dans sa nature tripartite. L'intervenante estime que les institutions multilatérales de crédit ne doivent pas imposer des formules de prêt qui aggravent les problèmes du chômage et de l'exclusion sociale.
21. Le représentant du gouvernement de l'Inde note que, si le système multilatéral a réagi de manière très positive à l'adoption du Pacte, plusieurs pays émergents et en développement ne sont pas en mesure de soutenir des plans de relance pour lutter contre la récession. Il propose, par conséquent, que la communauté internationale fournisse les ressources nécessaires à une action anticyclique dans les pays soumis à des contraintes budgétaires ou politiques et qu'elle leur apporte une aide au développement. Concernant le calendrier et le rythme des stratégies présentées dans le document, il fait remarquer que les politiques de sortie de crise peuvent être coordonnées entre les pays mais ne peuvent être synchronisées, et explique que la stratégie de sortie de l'Inde sera coordonnée dans le cadre du G20 selon les grands principes de croissance économique globale et de production mondiale. L'intervenant énumère les différentes mesures adoptées par son gouvernement pour contrer le ralentissement économique et amorcer une croissance rapide et sans exclus. Il souligne qu'il est indispensable que la croissance économique soit soutenue et accorde une place importante à l'emploi pour connaître une croissance solidaire; son gouvernement continuera d'accroître ses dépenses dans les secteurs sociaux essentiels.
22. Rappelant l'accent mis par M. Amorim sur l'importance d'un système commercial ouvert et bien réglementé pour l'agriculture, une employeuse des Etats-Unis évoque la discussion sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté qui a eu lieu en 2008 à la Conférence. Un grand nombre des conclusions de cette discussion peuvent être reprises dans le débat actuel, qu'il s'agisse non seulement de la question de l'accès aux marchés internationaux mais aussi de la nécessité de protéger les plus vulnérables, ou de l'importance de l'infrastructure, du renforcement des capacités et d'un environnement favorable aux entreprises rurales, en particulier les PME. Concernant ces dernières, il est essentiel de faire des choix politiques avisés pour une croissance riche en emplois. L'intervenante dégage trois domaines prioritaires pour la mise en œuvre du Pacte: les méthodes, données et statistiques concernant le marché du travail, les stratégies de formation pour la reprise, et l'assistance aux mandants pour la conception de stratégies nationales. Soulignant que l'égalité entre hommes et femmes est au centre de la croissance économique, l'intervenante invite à accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite.
23. Une travailleuse de Singapour indique qu'il faut se concentrer sur certains aspects précis du Pacte, tels que la fourniture d'une protection sociale efficace, qu'il s'agisse de la protection sociale universelle ou du renforcement progressif des systèmes existants; l'assistance aux partenaires tripartites pour l'institution d'un salaire minimum ou d'un salaire vital; l'évaluation du nombre de licenciements abusifs et la protection renforcée contre cette pratique; l'ampleur de l'emploi précaire, la diminution des salaires et la détérioration des conditions de travail. Elle souligne que la chute des revenus et les

questions de sécurité sociale mettent en péril une reprise de la croissance tirée par la demande.

- 24.** Le représentant du gouvernement du Mozambique salue l'engagement pris par l'OIT d'harmoniser les politiques internationales pour mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. Il fait observer que, à l'instar de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, le Mozambique rencontre des difficultés pour appliquer les mesures prévues dans le Pacte. Ces difficultés sont notamment dues à la fragilité de son économie et de ses institutions, au manque d'informations sur l'incidence réelle de la crise sur les marchés du travail et aux capacités techniques, humaines et financières restreintes du pays. L'intervenant rappelle aux participants que la grande majorité de la population active du Mozambique travaille dans l'économie informelle. Malgré ces contraintes, le gouvernement mène depuis 2006 un programme de décentralisation visant à établir des pôles de développement rural, programme qui a contribué à la création de 162 000 emplois. L'intervenant s'inquiète de l'absence des dirigeants des pays riches au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire qui se tient actuellement à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En conclusion, il demande à l'OIT de continuer d'aider les pays les plus pauvres à appliquer le Pacte, en procédant aux ajustements nécessaires selon le contexte national.
- 25.** Le représentant du gouvernement du Nigéria apprécie la déclaration de M. Amorim au sujet de la collaboration Sud-Sud et du partage des bonnes pratiques. Il salue l'invitation à lutter contre la montée du protectionnisme lancée par le ministre et évoque les dommages que causent aux pays en développement les subventions accordées par les pays riches et leur refus d'ouvrir le marché à ces pays. Il rappelle que le Pacte bénéficie d'un large soutien et félicite le Directeur général qui a su convaincre le G20 et le CCS de l'importance du Pacte et de la nécessité d'agir de manière coordonnée à l'aide des *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent* du CCS. Il souligne que le Nigéria est attentif aux efforts concertés de relance de la consommation privée par la création d'emplois décents et soutient les efforts consentis par le BIT pour élaborer des stratégies de formation qui aident les travailleurs à s'adapter à l'évolution du marché du travail. L'intervenant rend hommage à l'OIT pour son assistance à l'organisation, à Abuja, du premier Sommet national de l'emploi, auquel ont pris part les mandants tripartites et des institutions multilatérales. Le Nigéria élargit actuellement son système de sécurité sociale et sollicitera une aide supplémentaire de l'OIT pour renforcer sa capacité de conduire des programmes de réinsertion économique des jeunes ex-combattants dans la région du delta du Niger. Pour ce qui est du secteur financier, le gouvernement du Nigéria a récemment renfloué plusieurs banques, pour un montant total de 4,1 milliards de dollars E.-U., et un projet de loi sur la gestion des crédits en souffrance est actuellement étudié par le parlement.
- 26.** Prenant la parole au nom des employeurs latino-américains, un employeur du Brésil déclare que l'adhésion des gouvernements d'Amérique latine aux principes et recommandations énoncés dans le Pacte apparaît clairement dans la déclaration adoptée à la 16^e Conférence interaméricaine des ministres du travail (6-8 octobre 2009). Il est regrettable que les prises de position et les actions de certains gouvernements aillent indiscutablement à l'encontre de ces principes. L'intervenant s'inquiète du non-respect de la propriété privée et de la libre entreprise, de la montée du protectionnisme et du fait que la liberté d'association des travailleurs et des employeurs se trouve entravée par la constitution d'organisations non représentatives soutenues par les gouvernements. Il invite les employeurs de la région à soutenir avec vigueur les organisations légitimes pour une application effective du Pacte dans leur pays.
- 27.** Un travailleur de la France souligne que le Pacte doit être mis en œuvre intégralement et non pas de manière décousue. Il appelle notamment à une redistribution des richesses, en

rappelant que leur inégale répartition était à l'origine de la crise, et souligne combien il est important de créer des emplois, d'ajuster régulièrement les salaires et de mettre l'accent sur l'écart de rémunération entre hommes et femmes, le service public et la protection sociale.

28. La représentante du gouvernement du Mexique propose que les documents soumis ne servent pas uniquement de documents d'information étant donné qu'ils proposent des axes de travail utiles. Le groupe de travail est une commission réellement tripartite, et aucune autre instance internationale n'examine les questions relatives à la mondialisation, la corrélation des politiques sociales et économiques et les incidences de la crise sur les travailleurs et sur les plus vulnérables. Il assure la promotion du dialogue social et du consensus entre les mandants tripartites de l'OIT, et d'autres institutions multilatérales peuvent y prendre part. L'intervenante propose que le groupe de travail devienne une instance chargée d'assurer le suivi du Pacte et d'élaborer des politiques sociales et économiques accessibles à tous les membres du système multilatéral.
29. La représentante du gouvernement de la République de Corée rend hommage à l'OIT pour son action en réponse à la crise et évoque l'accueil large et enthousiaste reçu par le Pacte et le rôle essentiel de l'Organisation dans la lutte contre la crise. Elle fait observer que, depuis l'année dernière, la crise mondiale a évolué pour entrer dans une nouvelle phase. Si des mesures d'urgence sont toujours nécessaires, il est temps d'envisager des politiques à plus long terme pour une croissance équilibrée et durable. Le second semestre de 2010 sera une période cruciale, et le Sommet du G20 qui aura lieu à Séoul en novembre sera l'occasion de renforcer la cohérence des politiques et d'asseoir les bases de l'ordre économique de l'après-crise. S'agissant du Pacte, l'intervenante considère que l'OIT devrait mettre l'accent sur la croissance riche en emplois et les activités de formation tenant compte de la structure évolutive de l'économie mondiale et des nouvelles demandes sur le marché du travail, notamment les opportunités d'emploi qu'engendrera le passage à une économie sobre en carbone. Elle se félicite des récents efforts accomplis par l'OIT pour renforcer sa capacité de recherche sur la crise.
30. Une employeuse de l'Allemagne, prenant la parole au nom des employeurs européens, apprécie l'implication de l'OIT dans les travaux du G20. Cependant, en raison de la nature tripartite de l'Organisation, son groupe est d'avis que l'OIT aurait dû être représentée par une délégation tripartite aux réunions du G20. Concernant l'intensité d'emploi de la croissance, l'intervenante attire l'attention sur la question du passage de l'économie informelle à l'économie formelle et la nécessité de traiter la question de l'égalité entre les sexes. Elle invite les gouvernements à réviser leur système juridique afin d'éliminer les obstacles à l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail. Elle se dit déçue de l'attention insuffisante accordée par la commission ESP à la question de la flexisécurité. Elle invite à entamer sur ce sujet un dialogue approfondi avec le groupe des travailleurs. A son avis, l'OIT est l'organisation à même de réaliser une analyse complète du concept d'économie plus respectueuse de l'environnement et de ce qu'il implique pour l'emploi et la société.
31. Un travailleur de la Colombie déclare que le tripartisme et le dialogue social sont les meilleures solutions à la crise du modèle de mondialisation capitaliste. Il évoque la précarité des travailleurs et rappelle la position des syndicats qui, tout au long de l'histoire, ont défendu l'état de droit et les politiques sociales contre des dictatures militaires et acquis de ce fait l'autorité morale de revendiquer leurs droits. Il invite à considérer la crise comme l'occasion de construire un monde meilleur. Les ressources doivent être consacrées à la création d'emplois et non uniquement au secteur financier que l'on a nettement privilégié jusqu'à présent. L'intervenant considère que le Pacte et les politiques en faveur du travail décent, la dimension sociale de la mondialisation, le dialogue social et le tripartisme doivent être renforcés de manière concrète et mesurable. Confrontés à de

graves violations des libertés, d'importants groupes de pays auront du mal à appliquer la législation. Les travailleurs ne demandent pas la charité mais un travail décent, et cela ne sera possible que par le plein emploi.

- 32.** Le représentant du gouvernement de la Chine note que le Pacte a accru la sensibilisation de la communauté internationale au sujet de l'emploi et de la protection sociale et a encouragé l'harmonisation des politiques aux niveaux national et international. Il félicite l'OIT pour ces résultats dans la lutte contre la crise. Cependant, en dépit de signes de reprise, des incertitudes demeurent, et l'intervenant recommande que, en appliquant le Pacte, l'OIT: i) continue de soutenir une reprise économique complète et une mondialisation inclusive écartant la menace protectionniste; ii) conclue des partenariats plus étroits avec des bailleurs de fonds et d'autres organisations pour mobiliser des ressources supplémentaires, accentuer la coopération technique avec les pays en développement et intégrer le résultat éventuel de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique afin d'éviter l'apparition d'une fracture écologique entre pays développés et pays en développement; et iii) évalue l'effet qu'ont eu les mesures gouvernementales, notamment dans les pays du G20, afin de fournir un meilleur appui technique aux réunions des ministres du travail. En conclusion, l'intervenant déclare que l'Organisation doit définir une stratégie de formation pour donner des orientations aux pays afin qu'ils préparent leur main-d'œuvre à la reprise économique et à une croissance plus vigoureuse.
- 33.** La représentante du gouvernement du Canada prend note de la collaboration entre l'OIT, les Nations Unies et les institutions internationales décrite dans le document du Bureau et déclare que la réalisation des objectifs d'une reprise durable centrée sur l'emploi sera plus complète si les efforts sont coordonnés. L'intervenante explique que, par le biais de son plan d'action économique, le Canada a appliqué un certain nombre des mesures définies par le BIT dans le rapport qu'il a présenté à la réunion du G20. Ces mesures opportunes, ciblées et temporaires se sont traduites par des signes encourageants de reprise. Toutefois, les récentes statistiques de l'emploi confirment qu'il est nécessaire d'agir dans la durée, et le gouvernement a adopté par conséquent des mesures supplémentaires de protection sociale pour répondre au besoin de soutien des travailleurs les plus durement touchés par la crise et de leur famille. Pour contribuer efficacement à une réponse mondiale, le BIT devrait mettre au point une stratégie de formation et constituer de solides réseaux avec les autres organisations. Faisant observer que les effets du Pacte dépendent pour une large part de la qualité des recherches et des analyses réalisées par le BIT pour éclairer l'élaboration de politiques, et de l'assistance qu'il apportera aux mandants pour mettre en œuvre ces politiques, l'intervenante souhaite davantage d'informations sur la manière dont le Bureau entend élaborer la stratégie de formation demandée par les dirigeants du G20.
- 34.** Une travailleuse de la Guinée fait remarquer que l'Afrique est depuis longtemps en crise constante et que la crise actuelle n'a fait qu'aggraver la situation; néanmoins, le continent a été oublié, à l'exception de l'Afrique du Sud. L'intervenante attire l'attention sur le sort particulièrement difficile des femmes dans la région. Elle souligne que l'Afrique a besoin de ressources financières pour faire face à la crise et doit prendre part à la reprise. Le plan d'action pour les pays les moins avancés prévu dans le Pacte doit être mis en œuvre en priorité et doit reposer sur le développement de l'agriculture et la diversification des économies. Pour conclure, l'intervenante souligne que l'Afrique a besoin de dialogue social.
- 35.** S'exprimant au nom des employeurs de l'Asie et du Pacifique, un employeur du Japon formule des observations au sujet des difficultés rencontrées pour mesurer correctement les améliorations de la productivité, et de la manière dont elles nuisent à l'élaboration de politiques sur le lieu de travail et de politiques de l'emploi. Il propose que l'Institut international d'études sociales et le Bureau des activités pour les employeurs étudient la part salariale dans la productivité. Il propose également que les dirigeants des banques

régionales de développement soient invités à participer à la réunion du groupe de travail qui aura lieu en mars 2010, de façon à faciliter la collaboration et l'action commune.

- 36.** Le représentant du FMI déclare que le Fonds estime comme l'OIT que la crise traverse sa troisième phase – une phase de chômage – et que, sans action concertée, le chômage sera bien plus important. Il fait part des inquiétudes du FMI quant aux conséquences sociales de la crise, tout en notant une convergence d'intérêts avec l'OIT en ce domaine. Le FMI a reconnu que la protection sociale est une nécessité et l'intègre depuis plusieurs années au nombre des cibles que les pays emprunteurs doivent atteindre. Durant la crise alimentaire de 2007, par exemple, le FMI a adapté ses cibles pour permettre des dépenses sociales supplémentaires. L'intervenant rappelle que, si les prêts du FMI sont toujours soumis à des conditions, il arrive désormais que la création d'un socle social par les pays emprunteurs soit l'une d'elles. Il est admis que, si les pays à faible revenu, entre autres, ne sont pas en mesure de faire face seuls aux chocs économiques, la réalisation des OMD s'en trouvera retardée. Le FMI va tripler le montant de ses prêts aux pays à faible revenu au cours des dix-huit mois à venir et fait appel aux bailleurs de fonds afin de trouver les ressources supplémentaires nécessaires pour donner aux pays emprunteurs une marge de manœuvre budgétaire leur permettant d'adopter des mesures anticycliques. Le FMI a compris qu'aucun gouvernement, aucune organisation ni aucune institution ne peut, seul, surmonter la crise, et il prend une part active aux initiatives conjointes de lutte contre la crise du Conseil des chefs de secrétariat, notamment à l'initiative concernant l'instauration d'une protection sociale minimale dirigée par l'OIT et au Pacte mondial pour l'emploi. S'il est prématuré de parler des stratégies de sortie de crise, il est désormais possible d'envisager une nouvelle structure économique pour l'après-crise.
- 37.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh se dit satisfait de l'appel lancé par M. Amorim en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud afin de libérer un potentiel accru en vue d'une reprise économique mondiale reposant sur l'emploi. Il remercie le Directeur général et le Bureau qui s'efforcent de placer le Pacte au centre du débat actuel consacré à une reprise durable et ouverte. Cela contribue à renforcer l'importance des ministères du travail au sein des gouvernements nationaux. L'intervenant explique que son gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour atténuer les effets de la crise, mesures qui sont pour la plupart conformes aux options politiques figurant dans le Pacte. Il invite le Bureau à apporter un appui et une assistance technique à son gouvernement et aux partenaires sociaux pour les aider à faire face à la crise. Il souligne qu'au niveau mondial l'Organisation doit corriger les inégalités systémiques sur lesquelles reposent les institutions financières et continuer de réclamer des résultats durables et tangibles pour réduire les lignes de faille structurelles de la gouvernance économique mondiale. De plus, elle doit préserver et étendre la marge de manœuvre budgétaire et politique des pays en développement pour leur permettre d'adopter leur propre stratégie de croissance. Les conditions de prêt devraient conserver leur flexibilité une fois la crise surmontée.
- 38.** Une travailleuse de l'Australie souligne l'énorme potentiel de création d'emplois que représente l'instauration d'une économie verte. Elle indique que le marché mondial des produits de cette économie, qui s'élève actuellement à 6 000 milliards de dollars, connaîtra une croissance exponentielle puisque les pays et les entreprises se tournent vers une économie à plus faible émission de carbone. Elle énumère plusieurs éléments nécessaires pour concrétiser ce potentiel: prendre des engagements dans le cadre d'un accord ambitieux à Copenhague, fixer des objectifs courageux en matière de réduction des émissions de carbone, fixer une date pour le pic des émissions, financer les mesures en faveur du climat, établir des mécanismes d'échange de technologies et s'engager à appliquer un cadre contraignant. Elle ajoute que, pour que le niveau des investissements consentis et le nombre d'emplois créés soient les plus élevés possible, il est essentiel que les acteurs de l'économie réelle participent à la transition et à la planification. Elle conclut

en indiquant qu'il faut que les pays développés s'engagent en matière de financement et d'échange de technologies, en particulier pour permettre aux pays en développement de profiter eux aussi des nouvelles possibilités. Enfin, selon elle, l'agriculture dans les pays en développement nécessite également un système commercial plus juste.

- 39.** Un employeur de la Chine déclare que le Pacte mondial pour l'emploi est une contribution significative à la réponse à la crise, mais reconnaît que sa mise en œuvre demandera des efforts collectifs. Il assure que la Confédération des entreprises de Chine continuera de coopérer étroitement avec le gouvernement et les syndicats pour promouvoir le Pacte. Il évoque une déclaration récente du Président Hu Jintao qui a mis en avant la volonté de la Chine de coopérer avec la communauté internationale pour parvenir à une reprise mondiale. L'orateur souligne que son pays relèvera encore son niveau d'emploi pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il fait trois recommandations concernant la mise en œuvre du Pacte: le tripartisme doit être pleinement respecté, l'Organisation doit proposer des orientations adaptées, et une attention particulière doit être accordée à l'aide aux entreprises.
- 40.** La représentante de la Commission européenne reconnaît que, compte tenu de l'interdépendance grandissante des économies, il faut renforcer la cohérence et la coordination des politiques au niveau mondial. Elle remercie l'OIT pour sa contribution grâce à laquelle les réponses à la crise mettant l'accent sur l'emploi et les politiques sociales sont devenues des priorités internationales et soutient le rôle de premier plan qu'a joué l'Organisation ces dix dernières années dans l'instauration d'une mondialisation équitable. Le Pacte illustre la détermination de la communauté internationale à poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. L'oratrice insiste sur le fait que laisser de côté l'agenda pendant la crise n'aidera pas à rétablir la croissance. Elle évoque l'importance des normes internationales, notamment des normes fondamentales du travail de l'OIT, et de leur application. Elle souligne les similitudes qui existent entre les mesures préconisées dans le Pacte et les réponses de l'Union européenne face à la crise. Les mesures prises ont largement contribué à contenir le chômage et à surmonter efficacement des difficultés qui se posent sur le long terme, par exemple comment assurer un développement des compétences en adéquation avec la demande sur le marché et aider les chômeurs à conserver ou accroître leur niveau d'employabilité. La Commission européenne se félicite donc de voir que le G20 a invité l'OIT à élaborer une stratégie de formation en partenariat avec d'autres organisations.
- 41.** Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela indique que les plans de relance adoptés par les pays développés devraient renforcer la protection sociale et rétablir le crédit au lieu de faire payer au contribuable les transferts vers le secteur financier. Grâce à l'expérience acquise lors des crises précédentes, les pays d'Amérique latine ont pu appliquer des politiques permettant d'atténuer la crise actuelle. L'orateur invite le BIT à centraliser les expériences riches, diverses, intéressantes et pourtant parfois mal connues des pays en développement et à les diffuser à grande échelle. Par exemple, s'agissant du commerce Sud-Sud dans le cadre de la coopération et de la solidarité, Petrocaribe a adopté des politiques stratégiques qui permettent aux pays membres de réaliser d'importantes économies. L'orateur encourage le Bureau à rassembler des données d'expérience sur les efforts déployés par tous les mandants, et ce afin d'évaluer l'efficacité de ces politiques et leur compatibilité avec le Pacte.
- 42.** Un travailleur de Bahreïn déclare que les effets de la crise sur l'emploi, les salaires ou d'autres conditions de travail ou de vie décentes dans les Etats arabes sont variés. Il insiste en particulier sur le fait que l'absence d'institutions démocratiques dans la plupart de ces pays empêche les partenaires sociaux d'instaurer un dialogue social. Il souligne également les difficultés qu'engendre la crise pour la très grande majorité des travailleurs migrants dans la région du Golfe.

43. Un employeur du Nigéria partage l'inquiétude exprimée par le Directeur général concernant les déséquilibres mondiaux. Toutefois, les efforts déployés pour augmenter la part des salaires dans la productivité et réduire les inégalités de revenus ne doivent pas nuire à l'économie formelle, laquelle ne représente toujours qu'une petite proportion de l'économie dans les pays en développement. L'orateur demande un socle de protection pour tous qui ne soit pas synonyme d'augmentation de la fiscalité pour le secteur privé. Il approuve la promotion de la coopération Sud-Sud, l'accès aux marchés pour les produits agricoles, la suppression des subventions dans les pays développés, la protection des travailleurs migrants et l'adoption de règles et de règlements pour que le secteur financier soit plus en phase avec les besoins de l'économie réelle. Selon lui, l'OIT doit se concentrer en priorité sur le renforcement de la capacité des partenaires sociaux de participer à un dialogue social constructif. Il se félicite en particulier de la partie du document traitant de la question des pays en développement qui ne disposent pas d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour engager l'action d'envergure préconisée dans le Pacte.
44. Le Vice-président employeur note que, grâce à ce débat, on dispose d'une bonne base pour les discussions qui auront lieu à la prochaine réunion du groupe de travail en mars 2010 et celles qui se tiendront certainement en juin 2010. Il regrette que plusieurs questions soulevées par les employeurs dans le cadre d'autres commissions du Conseil d'administration ne soient pas prises en considération dans le présent débat et demande au Bureau d'en tenir compte. Ces questions portent en particulier sur les stratégies dans les domaines des ressources humaines et des technologies de l'information. Concernant l'avenir, il demande que les travaux des commissions soient mieux organisés et propose que ces commissions se réunissent après le débat général qui a lieu habituellement lors de la réunion du groupe de travail. Il demande au Bureau de tenir compte de ce point lorsqu'il préparera la session de mars 2010 et la réunion du G20, où il espère qu'une perspective tripartite pourra être présentée.
45. Dans sa conclusion, le Vice-président travailleur souligne le fait que, malgré certaines différences dans les positions affichées par les trois parties, un esprit de dialogue constructif a régné tout au long de cette réunion. Il rappelle que, dans ses interventions, le groupe des travailleurs a cherché à mettre en lumière des contradictions à l'origine d'un creusement des inégalités, d'un rétrécissement des perspectives, ainsi que de frictions et d'une certaine intolérance au niveau mondial. Il réaffirme qu'il est nécessaire de créer un monde meilleur, ce qui exige la contribution de tous les groupes, mais reconnaît qu'il faudra revoir les modes de pensée prédominants. Il appelle de nouveau à une plus grande considération envers les plus vulnérables et à la mise en place d'une marge de manœuvre politique et budgétaire suffisante. Il prend note des demandes de conseils et d'orientations que les gouvernements ont adressées au Bureau concernant l'application du Pacte et appelle de ses vœux un accord sur des initiatives qui permettront à l'OIT de s'acquitter des missions que lui ont confiées les grandes institutions internationales dans le domaine de la crise.
46. Le Directeur général précise que le Bureau répondra aux différentes demandes des dirigeants du G20, y compris par un soutien à la réunion des ministres du travail. Il indique que, à la demande du pays hôte, le Bureau a été prié de préparer des contributions techniques. Concernant les stratégies de formation, le Bureau procède actuellement, avec l'aide du Centre de Turin, à un inventaire des bonnes pratiques en vigueur dans les pays du G20 et dans d'autres pays dans les domaines de la formation et de l'amélioration des compétences. Revenant sur la discussion, il ne voit que des petites divergences d'opinion. Cette crise étant sans précédent, nous sommes tous en phase d'apprentissage. Il reconnaît que ce sont les mandants qui détiennent l'essentiel des connaissances sur la crise et que le Bureau se tient prêt à centraliser ces précieuses données et à les étoffer afin de créer une banque de connaissances sur la riposte à la crise, avec une solide compréhension des réalités régionales et nationales. Etant donné que le principal risque sera une reprise sans

création d'emplois, le Directeur général rappelle qu'il est impératif de stimuler la créativité et d'abandonner les politiques qui ont généré la crise. Ce faisant, l'OIT doit exercer son droit de regard sur le nouvel ordre mondial que l'on souhaite instaurer, de même que son droit de demander un cadre solide, durable et équilibré pour la croissance mondiale et un système financier au service de l'économie réelle. Les dirigeants du G20 ont évoqué la mission délicate que représente la création d'un cadre mondial pour une croissance forte, durable et équilibrée. Les ministres des finances du G20 élaborent actuellement ce cadre qui permettra de passer des mesures contre la crise à la reprise et à la croissance. Comme le FMI, le G20 a demandé à l'OIT de participer à ce processus. Le Pacte est un instrument puissant pour appuyer les mesures prises dans le cadre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Outre le problème des connaissances, le Directeur général évoque celui des ressources que les mandants et l'Organisation rencontrent inmanquablement et estime que les mandants peuvent contribuer efficacement à le résoudre, en particulier en s'adressant aux membres du G20. En conclusion, le Directeur général souligne à nouveau le fait que l'OIT doit poursuivre son travail et s'assurer que non seulement elle est en mesure de lutter contre la crise de l'emploi, mais qu'elle mène également une réflexion créative sur la façon de résoudre des problèmes structurels très anciens de manière à instaurer une mondialisation équitable.

Conclusion

47. En conclusion, la Présidente remercie les participants pour leurs observations et contributions. Elle félicite le Directeur général pour ses remarques finales clairvoyantes auxquelles elle invite tous les participants à réfléchir.

Genève, le 19 janvier 2009.